Logo CFDT

[ORANGE] Transferts forcés des salariés de SCE : la F3C CFDT attaque l’entreprise en justice

En novembre 2021, la direction d’Orange SCE (Services de Communications Entreprises) a présenté aux élus CSEE un projet de transfert de salariés vers la branche Cyberdéfense du groupe (Orange Cyber Défense, OCD). Ce projet s’inscrit en parallèle d’une démarche dite de « Carve-Out » qui vise à « retirer, détourer » la branche Cyber du coeur d’Orange.

Deux cabinets d’expertises ont été missionnés pour éclairer les élus face à ce transfert qui touche 98 salariés. Les résultats de leurs travaux ont mis en évidence les risques d’un tel projet et la non-adhésion du personnel.

Face à cela, la CFDT a participé à de multiples heures d’information syndicale pour échanger avec les salariés. Les élus CFDT sont régulièrement intervenus en CSEE pour interpeller la Direction sur les dangers du projet. La CFDT a également demandé à Orange de revoir certaines dispositions. Les salariés concernés se sont eux aussi adressés à leur Direction. Les réponses obtenues les ont conduits à se mettre en grève le 24 février dernier.

Le projet a donc débouché sur un processus de transfert individuel des 98 salariés vers OCD.

La Direction d’Orange a donné deux choix de mobilité à nos collègues : soit rester au sein d’Orange et se retrouver un poste, soit partir vers la filiale OCD et renoncer au statut social…

Un véritable gâchis pour nos collègues qui sont sur des métiers et des compétences indispensables et recherchées

Depuis plusieurs mois, la CFDT n’a eu de cesse d’argumenter et de proposer des alternatives à la stratégie annoncée par Orange sur ses activités Cyberdéfense. La CFDT a dénoncé le manque d’accompagnement social des salariés touchés par le projet, mais rien n’y a fait !

C’est pourquoi la F3C CFDT s’est pourvue en justice sur ce dossier pour défendre les droits des salariés SCE impactés et sécuriser leur situation. L’audience est prévue le 10 mai 2022 à partir de 13 h au tribunal Judiciaire de Nanterre (Annexe, 6-8 Rue Pablo Neruda).

La CFDT dénonce à travers cette action :

• une pression exercée sur les salariés pour qu’ils acceptent cette évolution forcée, avec des incertitudes sur la pérennité de leur activité et de leur emploi ;
• une absence de « plan de reclassement » digne de ce nom pour ceux qui refusent de suivre. En menant cette action, la CFDT veut imposer un nouveau dialogue social à SCE, où les salariés ne sauraient être une variable économique.

Pour la CFDT, Orange a besoin en interne des compétences des salariés qui travaillent sur la Cyberdéfense et OCD a besoin d’Orange.

[ORANGE] Transferts forcés des salariés de SCE : la F3C CFDT attaque l’entreprise en justice
Documents
[ORANGE] Transferts forcés des salariés de SCE : la F3C CFDT attaque l’entreprise en justice